



DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le deux du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-sept mars deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération  
N°2026CM11

Désignation d'un délégué  
au collège des communes  
membres de la Fédération  
Départementale de  
l'Energie du Pas-de-Calais  
(FDE 62)

Convocation du  
27 mars 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, ~~Frédéric DISSAUX~~, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, ~~Alain DIENI~~, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Alain DIENI pouvoir à Dorothee HAUER

Secrétaire de séance : Delphine LECOCQ

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que La commune adhère à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62).

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

La FDE62 est administrée par un comité de 35 membres titulaires et suppléants issus du collège électoral, composé des représentants des communes- membres de la Fédération. Les élections de la FDE62 ont lieu à chaque renouvellement des conseils municipaux.

Conseillers présents : 21

Chaque « commune membre » de la FDE62 procède à la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération.

Les représentants qui composent le collège électoral, procèdent à l'élection des 35 membres titulaires et des 35 membres suppléants du comité syndical.

Il convient donc de procéder à la désignation du délégué qui représentera la commune de Labourse au sein du collège électoral de la Fédération.

\*\*\*\*\*

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Alain COQUERELLE.

Le Conseil,

**PREND ACTE** de la liste de candidature de Monsieur Alain COQUERELLE.



DIT que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, lorsqu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote.

**DESIGNE** Monsieur Alain COQUERELLE pour représenter la commune de Labourse à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais:

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

*Conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.*

La secrétaire de séance

  
Delphine LECOCQ

Le Maire

  
Philippe SCAILLIEREZ

